



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 mars 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 Mars 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 Avril 1997

**Acquisition parcelle de terrain Rue du Bas-Surimeau pour bassin  
décantation Eaux Pluviales + poste relèvement Eaux Usées**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme  
Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel  
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme  
Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie  
COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-  
Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre GUERIT, Mme  
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN,  
M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,  
Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.  
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Ségolène ROYAL

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des travaux d'assainissement du quartier de Surimeau, la mise en place des réseaux EU et EP nécessite l'acquisition de la parcelle des Consorts FARAUD, située rue du Bas-Surimeau, cadastrée section AM n° 99 pour 1650 m<sup>2</sup>. En effet, le rejet direct en milieu naturel emprunte une conche sur la propriété de Monsieur VILLENEUVE avant de rejoindre la Sèvre. Cette conche alimente un étang servant de réserve naturelle, il y a donc lieu de protéger cet environnement en décantant les eaux de pluies dans un bassin équipé d'un ouvrage de dégrillage avec cloison siphonoïde en tête.

La parcelle indispensable pour cet équipement, classée en zone ND, est déjà inscrite en emplacement réservé pour l'assainissement. Un poste de relèvement pour les eaux sera également édifié sur le site. Les Consorts FARAUD acceptent de céder leur parcelle moyennant le prix de 5.000 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition par la Ville du terrain décrit ci-dessus aux conditions exposées ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant imputés au Budget Assainissement 2111.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON